



ASSOCIATION SACERF MACOUSINE INC.

1480, Chemin du Lac Écho

PRÉVOST, QC

J0R 1T0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Date et heure	Le samedi 06 Avril 2024 à 09 :30
Lieu de rencontre	Hôtel Énergie Shawinigan 1100, Promenade St-Maurice

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (Nicolas Brosseau)

À 09 :43, M. Nicolas Brosseau souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'être venus en si grand nombre pour cette AGA en présentiel.

Membre en règle : M. Nicolas Brosseau précise de nouveau ce que signifie "membre en règle" :

- Un membre en règle est une personne qui détient sa carte de membre au 30 novembre 2023
- Seul un membre en règle peut proposer ou appuyer une résolution et voter.
- 1 (une) carte = 1 (un) vote

2. Choix du Président d'assemblée (Nicolas Brosseau)

Il est proposé par M. Gilles Gauthier et appuyé par M. Michel Simard que M. Pierre Lefebvre agisse à titre de Président d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation et adoption de l'Ordre du jour (Patrick Genest)

M. Patrick Genest présente l'ordre du jour des points qui seront abordés. Pour les affaires diverses en point #19, 3 points sont à l'ODJ et M. Pierre Lefebvre explique la façon dont cela doit se dérouler pour tous les points qui peuvent être ajoutés.

Et il invite les personnes, qui ont des questions, à s'avancer au micro pour les énumérer en indiquant clairement leur nom et le sujet qu'il désire aborder lors de la période de questions.

Et ce sont uniquement ces questions qui pourront être abordées par la suite. Si, au cours de l'AGA, les questions étaient répondues par la présentation des différentes actions menées, les personnes n'auront juste à se lever lors de la période de question et indiquer qu'ils ont obtenu leur réponse:

Les 3 points initiaux de l'ODJ sont :

- 19.1 Numéro de téléphone des postes d'accueil
- 19.2 Hydro-Québec
- 19.3 Chaloupes et lacs ensemencés

Les questions additionnelles sont :

- 19.4 M. Claude Baril : Alternance de la pêche à partir de la mi-juillet sur le Lac Kiskissink
- 19.5 M. Réjean Dumais : Taux de taxation
- 19.6 M. Christian Houde :
 - a. Entretien des chemins
 - b. Bûchage durant le temps de la chasse
- 19.7 M. Jérôme Ouellet : Pêche hivernale
- 19.8 M. Rémi Jacques :
 - a. Récupération du métal
 - b. Téléphone – Tour Cellulaire

Il est proposé par M. Paul Lavergne et appuyé par M. Rémi Jacques d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par M. Patrick Genest avec les questions additionnelles telles que posées.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2023 (Patrick Genest)

Les membres ayant reçu au préalable le procès-verbal de l'assemblée par courriel, et ce dernier ayant été publié sur le site internet de la ZEC, il est proposé par M. Patrick Munger et appuyé par M. Michel Simard d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 29 avril 2023 sans procéder à sa lecture.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Rapport du président et des administrateurs (Nicolas Brosseau)

M. Nicolas Brosseau, président du CA de la ZEC Kiskissink, présente les membres du conseil d'administration et leur rôle respectif.

L'ensemble des officiers a relevé les défis qui se présentaient devant eux, et il souligne la grande implication de ceux-ci dans les différents dossiers.

À l'aide du rétro-projecteur, M. Nicolas Brosseau présente et commente les améliorations et l'entretien du réseau routier ainsi que les subventions reçues et les investissements réalisés.

M. Pierre Lefebvre demande une proposition pour adopter les projets 2023 : M. Gérard Guay propose et M. Jean Laganière appuie.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Rapports des états financiers (Nicolas Brosseau)

a) Année fiscale 2023

Les informations ont été rendues disponibles à l'intention des membres avant l'assemblée.

M. Nicolas Brosseau présente et commente les états financiers pour la période se terminant le 30 novembre 2023.

La ZEC dispose d'un actif totalisant 1,317,346.00\$, soit un actif à court terme de 178,363.00\$ et un actif immobilisé de 1,138,983.00\$.

Avec des revenus de 576,978.00\$ et des frais d'exploitation de 634,712.00\$, l'année 2023 s'est soldée par un bénéfice négatif de (57,734.00\$).

Contre (66,639.00\$) en 2022. Cela s'améliore tranquillement.

M. Nicolas Brosseau demande s'il y a des questions :

➤ M. Martin Malo :

- Question : Comment peut-on avoir une baisse de 30% au niveau des locations de chalets lorsqu'il y a eu une augmentation des droits de passage de 15% et des cartes de membres?
- Réponse :
 - ❖ Il y avait moins de subventions disponibles et aucune au niveau du ministère des forêts, de la faune et des parcs.
 - ❖ La résultante des feux de forêts est qu'il a eu moins de journées de location et il a fallu rembourser les locateurs.

Il est proposé par M. Michel Simard et appuyé par M. Normand Boisvert d'adopter les états financiers de l'année fiscale 2023.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers (Nicolas Brosseau)

Il est proposé par Mme Mélanie Drouin et appuyé par M. Germain Rondeau d'approuver toutes les dépenses encourues dans l'année fiscale 2023 par le conseil d'administration et de donner quittance de tous les gestes et actes posés par le dit conseil d'administration.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Engagement du vérificateur comptable 2024 (Nicolas Brosseau)

Il est proposé par M. Mélanie Drouin et M. Pascal Lapointe d'engager la firme Luc Riccio CPA auditeur CGA, situé au 1350, rue Mazurette, H4N 1H2, Montréal (Qc).

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Plan d'action 2024 et recommandations du CA (Nicolas Brosseau)

Le président M. Nicolas Brosseau présente le plan d'action 2024.

À l'aide du rétro-projecteur, l'ensemble des membres présents peut voir les projets qui seront priorisés pendant la présente année.

- Réseau Routier : Entretien et amélioration des accès pour certains secteurs
- Récupération de la barrière Aubry au Lac Édouard
- Électrifications des chalets de la ZEC situés dans le secteur du Lac Écarté. Cette étape est en lien avec l'électrification pour la tour Bell de laquelle dépendra l'électrification des autres bâtiments.
- Barrières – Mise à niveau des équipements tel qu'une barrière électrique, carte magnétique.
Le tout est à l'étude et dépend de l'arrivée de l'électricité.
- Mise à niveau du parc informatique
- Amélioration des chalets locatifs : Améliorer la qualité des séjours avec notamment le remplacement de tous les matelas doubles.
- Entretien des équipements avec notamment la décision de louer les réservoirs Diesel et Essence.

Les subventions et programmes qui seront sollicités afin d'appuyer financièrement la réalisation de ces objectifs du conseil d'administration sont également présentés.

Il est proposé par Mme Mélanie Drouin et appuyé par M. Claude Baril d'approuver le plan d'action 2024 et les recommandations du conseil d'administration.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Nouvelles réglementations des campings (Claude Nadeau)

La nouvelle réglementation est présentée par M. Claude Nadeau.

En introduction, il précise que depuis 2016, le gouvernement demande des mises à jour concernant le respect de la réglementation des campings.

Cela a été prolongé jusqu'en 2021 et le plan d'action est encore d'actualité.

M. Claude Nadeau est allé vérifier certains points dont notamment le respect de la réglementation des eaux usées.

Et en a profité pour vérifier aussi le respect des règlements internes à la ZEC, sur quelques terrains, tel que les dimensions des patios, la mobilité des cabanons, etc....

En février 2023, le gouvernement a envoyé à toutes les ZEC une nouvelle réglementation sur les campings et les procédures à suivre.

Conformément aux directives ministérielles, les ZEC doivent mettre en application les points suivants :

- Obligation des signer un contrat de location qui inclut aussi bien les anciens que les nouveaux règlements
- Liste d'attente pour un terrain de camping permanent devra être affichée dans un lieu public tel qu'à l'accueil.
- Aucune vente d'équipement de camping de gré à gré sauf au conjoint. Ou si la personne qui est sur la liste d'attente veuille acheter l'équipement. Sinon, il faut sortir votre équipement.
- Aucune installation dans les 10 mètres sur une plage tel que des racks à bateau
- Mise à niveau des règlements internes de la ZEC

M. Nicolas Brosseau veut organiser d'ailleurs une rencontre avec les campeurs pour définir une stratégie évolutive sur l'application de ces procédures.

Le ministère précisait que le non-respect du contrat de location entraîne la résiliation de celui-ci et le départ du locataire de l'emplacement qu'il occupe et de tous ces biens.

Une lettre du ministère accompagnait aussi ses règlements spécifiant que si la ZEC ne respecte pas les réglementations, elle pourrait perdre le droit de pouvoir opérer des terrains de campings

Question de M. Pascal Lapointe :

Concernant les quais pour les locataires, certaines autorisations ont été accordées auparavant et l'impression, avec cette nouvelle réglementation, est que tout doit changer drastiquement et que les droits "acquis" vont être abolis.

Réponse de M. Pierre Lefebvre : Il y a des ZEC qui ont des dossiers de non-conformité et ces ZEC n'ont rien fait depuis 15 ans.

Le CA va se pencher sur le dossier pour trouver des solutions viables pour la ZEC, évolutives et de concert avec les campeurs.

11. Dossiers fauniques (François Tremblay)

La situation faunique est présentée par M. François Tremblay

*Pêche :

Les lacs, qui seront ensemencés, sont présentés sous forme d'un tableau et à l'aide du rétro-projecteur, l'ensemble des membres présents peut aussi voir les différentes statistiques présentant les récoltes de poissons pour les catégories omble de fontaine, dorés et une première pour le brochet.

Le même exercice est aussi présenté pour les récoltes d'originaux et de petits gibiers

Les membres sont également sensibilisés à la protection de la faune et à l'importance de bien déclarer les prises.

*Chasse :

M. François Tremblay fait un rappel sur l'importance de l'interdiction d'abattre les castors, même s'ils paraissent être nuisibles.

Ils sont plutôt invités à en informer les préposés de l'Accueil qui feront le message à ceux qui détiennent le permis SEG.

Un rappel est fait sur la proposition, adoptée par le CA le 12 février 2022, de recommander fortement à l'ensemble des utilisateurs de la ZEC de procéder à la remise à l'eau des dorés de plus de 47cms.

Il est précisé qu'une résolution a été envoyée au ministère des forêts, de la faune et des parcs.

En ce qui concerne la chasse à l'original, M. François Tremblay annonce que les membres du conseil d'administration, lors du CA du 28 octobre 2023, ont accepté la proposition dûment faite et appuyée, de recommander fortement à l'ensemble des utilisateurs de la ZEC de ne pas abattre le faon de l'original et ce dès la saison 2024.

*Résumé de la réglementation :

- L'achat d'un forfait ne constitue pas un enregistrement.
Pour accéder au territoire de la ZEC, il est obligatoire de s'enregistrer, idéalement par le PAV, sinon en personne aux accueils.
- Obligation d'avoir son enregistrement en tout temps lorsque vous êtes sur le territoire de la ZEC. Une fiche sur cellulaire est valable.

12. Harmonisation des activités de chasse à l'orignal (François Tremblay)

M. François Tremblay expose les principaux points de l'harmonisation des activités de chasse à l'orignal

Dans l'objectif de réaliser une mise à jour des secteurs de chasse et d'assurer l'uniformité de l'affichage, M. François Tremblay fait un rappel des procédures qui sont les suivantes :

- Remplacement de toutes affiches réalisées
- Arrimage des numéros des affiches et des punaises sur la nouvelle carte "Accueil Lac Écarté"
- Pour la prochaine saison : Renouvellement du territoire en personne, par téléphone, par la poste ou par le PAV, le tout avant le 15 juillet 2024 – Dernier délai.

Les procédures déjà en place resteront pour 2024, à savoir :

- Autocollant à apposer annuellement – 1 par chasseur
- Disponibilité des territoires non renouvelés, sans aucune exception, dès le 16 juillet 2024
- Retrait des affiches d'identification qui ne possèdent pas l'autocollant de la saison de chasse en cours
- Retrait des affiches non-conformes tel que "Attention chasseurs à l'affût", "Groupe de 8 chasseurs"....
- Tout territoire sans occupation signifiera qu'il sera disponible dès l'ouverture de la ZEC

13. Harmonisation des activités de chasse à l'ours (François Tremblay)

M. François Tremblay expose les principaux points de l'harmonisation des activités de chasse à l'ours.

Afin de promouvoir ce type de chasse, un forfait unique de 150\$ Taxes incluses sera offert pour 2024.

La tarification distincte pour la chasse à l'ours a été établie considérant :

- Que la ZEC compte peu d'adeptes pour ce type de chasse
- La présence d'une forte population d'ours
- L'attraction possible de nouveaux membres
- Le potentiel d'initiation de jeunes à cette chasse plus accessible

La procédure afin d'uniformiser le système d'identification des territoires et d'assurer la quiétude des utilisateurs de la ZEC est la suivante :

- Pancarte rouge (similaire à l'original)
- Autocollant à apposer annuellement – 1 par chasseur
- Arrimage des numéros des affiches et des punaises sur la carte "Accueil Lac Écarté"
- Répertoire à l'Accueil et coordonnées du chasseur
- Nettoyage des sites

14. Projet de chien de sang

M. François Tremblay expose les principaux buts de l'utilisation des chiens de sang comme suit :

- Contribuer activement à la protection de la faune
- Donner aux chasseurs de la ZEC Kiskissink l'opportunité de retrouver un plus grand nombre de gibiers blessés
- Développer le réflexe des chasseurs et les sensibiliser sur l'importance de cette pratique.

Pour l'année 2024, la ZEC offrira pour une 4^{ème} saison, en partenariat avec les ZEC Borgia et ZEC Ménokéosawin, la possibilité d'avoir recours à ce service :

- En permettant d'avoir un conducteur de chien de sang sur appel pour la chasse à l'original.
Une liste sera affichée à l'accueil.
- En assumant les frais des 10 premières recherches sollicitées par les membres sur le principe du premier arrivé premier servi.

15. Pêche en herbe

La ZEC accueillera, le 08 juin 2024, 40 jeunes âgés de 6 à 17 ans inclusivement afin de passer une journée sur le Lac Glory afin d'y apprendre en autre :

- La biologie des poissons
- Les rudiments de la pêche
- Le respect de l'environnement
- La réglementation
- Les notions de sécurité

Au cours de cette journée, un permis de pêche valide jusqu'à l'âge de 18ans sera remis aux enfants sous réserve qu'ils ne soient pas en retard et qu'ils suivent la formation jusqu'au bout.

À la suite de son exposé pour les points #11, #12, #13, #14 et #15, M. François Tremblay demande s'il y a des questions :

- M. Frédéric Lépine :
 - ❖ Suggestion en lien avec les castors de faire appel aux trappeurs de leur secteur
 - ❖ Suggestion de ne pas autoriser n'importe qui à mettre les punaises sur la carte pour éviter que les chasseurs soient trop proches les uns des autres.

Concernant les pancartes, M. François Tremblay répond que c'est une des raisons pour laquelle il est demandé aux chasseurs d'aller faire un tour sur leur secteur de chasse et de signaler s'il y a trop de proximité.

Pour les castors, M. Serge Hudon répond que, durant l'été, les trappeurs n'ont pas le temps de s'en occuper en dehors de leur activité de trappe et c'est la raison pour laquelle sur les chemins principaux, c'est le service d'entretien de la ZEC qui s'en occupe

- M. Frédéric Angevin :
 - ❖ Il y a des installations avant et pendant la chasse à l'intérieur des bois qui sont intimidantes

M. François Tremblay répond que dans de tel cas, il faut rapporter les faits à l'accueil et la ZEC fera les vérifications nécessaires et prendre les actions s'il y a lieu.

- M. Jean Laganière :
 - ❖ Pour les ensemencements, est-ce qu'il y a des dates de décidées?

M. Nicolas Brosseau répond qu'il y a des dates et qu'elles dépendent aussi de la disponibilité du pisciculteur.

Un premier ensemencement est prévu aux alentours du 20 mai 2024 pour les lacs Glory, Moreau et Louis. S'il en reste un peu, d'autres lacs pourraient être ensemencés aussi.

Il y en aura un deuxième, au mois de juin pour la fête de la pêche au Glory

Mais M. Nicolas Brosseau insiste aussi sur le fait qu'il ne veut pas donner de dates précises pour donner une chance aux poissons de s'éloigner des berges avant que trop de monde, lorsqu'ils le savent viennent pêcher juste après l'ensemencement, comme ce fût le cas dans le passé.

- M. Claude Baril :
 - ❖ Concernant la fête de la pêche pour les jeunes, il trouve que c'est une très bonne initiative et il pose la question à savoir si un lunch est offert aux jeunes?

- ❖ M. Nicolas Brosseau répond qu'il y a des collations offertes
- ❖ M. Claude Baril veut apporter son soutien et commanditera au niveau des repas/collation.
- M. Buisson:
 - ❖ M. Buisson félicite le CA pour cette belle activité qu'est la fête de pêche qui a rendu son petit-fils aux anges

16. Nomination d'un président d'élection (Nicolas Brosseau)

Des élections ayant lieu sous peu, il faut nommer un(e) président(e) d'élection, un(e) secrétaire d'élection et un(e) scrutateur(trice).

- Il est proposé par M. Pierre Claveau et appuyé par M. Denis Marchildon de nommer M. Pierre Lefebvre président d'élection
- Il est proposé par M. Réjean Dumais et appuyé par M. Claude Baril de nommer M. Patrick Munger secrétaire d'élection
- Il est proposé par M. Olivier Fiset et appuyé par M. Jean Brosseau de nommer M. Jayson Paradis scrutateur

17. Élection de 3 postes de directeurs et 1 poste en intérim (Yvon Hamel)

Les secteurs en élection pour la présente assemblée sont les secteurs Jos Davis, Sommet, Sous-le-Vent et un poste en intérim à l'Écarté.

Les candidats élus par acclamation sont :

- Secteur Jos Davis : M. Serge Hudon
- Secteur Sous-le-Vent : M. Nicolas Brosseau
- Secteur Écarté : M. Pascal Lapointe

Deux (2) candidatures ont été reçues pour le secteur Sommet :

- M. Patrick Genest
- Mme Valérie Houde

Les bulletins de votes sont donc distribués aux membres afin d'élire un ou une des 2 candidats.

Les 2 candidats se présentent tour à tour, face aux membres, afin de leur expliquer leur programme et leur implication dans le secteur Sommet.

Durant la période de vote et de dépouillement, une conférence sur l'harmonisation et modification règlementaire de la zone 26 sur chasse à l'original est donnée par Mme Anne-Marie Pratte, directrice générale de ZECS Mauricie en compagnie de Mme Andrée-Anne Clouthier, directrice.

18. Présentation du nouveau conseil d'administration (Yvon Hamel)

Le nouveau conseil d'administration est présenté par M. Yvon Hamel.

Les candidats élus par acclamation sont :

- Secteur Jos Davis : M. Serge Hudon
- Secteur Sous-le-Vent : M. Nicolas Brosseau
- Secteur Écarté : M. Pascal Lapointe

Après dépouillement des bulletins de vote pour le secteur Sommet :

- M. Patrick Genest est réélu Directeur du Secteur Sommet

Le CA sera composé pour la prochaine année de la façon suivante :

- M. Nicolas Brosseau - secteur Sous-le-Vent
- M. Pascal Lapointe – Secteur Écarté
- M. Patrick Genest – Secteur Sommet
- M. Yvon Hamel – Secteur Ventadour
- M. Serge Hudon – Secteur Jos-Davis
- M. Claude Nadeau – Secteur Bostonnais
- M. François Tremblay – Secteur Kiskissink

19. Affaires diverses (Nicolas Brosseau)

19.1 Numéro de téléphone des postes d'accueil

Il y a eu quelques changements :

- Accueil Lac Écarté :
 - ❖ Le numéro de téléphone à l'accueil du Lac Écarté est maintenant le (819) 805-0580
 - ❖ Le courriel est zeckiskissink.pa-ecarte@reseauzec.com
- Accueil Lac Édouard :
 - ❖ Le numéro de téléphone à l'accueil du Lac Édouard est le (873) 209-0735
 - ❖ Le courriel est zeckiskissink.pa-edouard@reseauzec.com

19.2 Hydro-Québec

Ce point a été traité le matin au point 9.
Et personne ne demande à ce que ce soit approfondi.

19.3 Chaloupes sur lacsensemencés

Ce point a été présenté en diapo 78.
Ne plus laisser vos chaloupes sur des lacsensemencés et laisser libre accès aux lacsensemencés incluant le débarcadère, la rampe de mise à l'eau et le stationnement.

19.4 M. Claude Baril : Alternance de la pêche à partir de mi-juillet sur le lac Kiskissink

Il n'y a pas tant de pression que cela sur les lacs et les sorties de pêche dépendent souvent de la météo qui n'est pas forcément en phase avec les journées ouvertes.
Pour plus de souplesse, à partir la mi-juillet, M. Baril suggérerait d'ajouter une journée de plus en semaine.

M. Pierre Lefebvre répond que c'est très compliqué avec le ministère et que cela doit passer par eux.
C'est le ministère qui décide et doit accepter les demandes.

M. Claude Baril mentionne alors qu'il serait apprécié de commencer à faire des demandes car s'il n'y en a jamais, cela ne bougera jamais non plus.
M. Martin Malo apprécierait aussi.

19.5 M. Réjean Dumais : Taux de taxation

M. Nicolas Brosseau s'est renseigné malgré tout et a appelé M. Lécuyer ainsi que Mme Anne-Marie Pratte de ZEC Mauricie mais la ZEC ne peut rien faire. Il faut que ce soit individuel.

M. Réjean Dumais précise qu'il existe des régions à 2 Taux de taxation.

M. Nicolas Brosseau mentionne que M. Lécuyer a posé la question à la ville de La Tuque et la ville de la Tuque n'a pas 2 taux de taxation et que c'est un problème.

Mais il faudrait que ce soit la MRC qui se mêle de ce point.

M. Nicolas Brosseau insiste néanmoins qu'il faut ne pas hésiter à contester.

M. Claude Baril mentionne que cela devrait être réparti de façon équitable.

Mme Anne-Marie Pratte mentionne aussi que lors de la révision de rôle, les taux de taxation ont descendu.

Est-ce assez est un autre débat, mais ce sont les évaluations qui sont montées?

19.6 M. Christian Houde :

a. Entretien des chemins

- ❖ M. Houde : Avez-vous eu des subventions?
- ❖ Réponse de M. Nicolas Brosseau : Oui mais il voudrait inclure un certain montant aux forestières lors des harmonisations pour passer la gratte, entretenir de façon plus minutieuse les chemins que les forestières empruntent. Le tout afin de les rendre plus redevable.
- ❖ Réponse de M. Serge Hudon : Tant que les forestières seront présentes, cela ne sert à rien de dépenser de l'argent dans du 0- ¾ car il sera contaminé par le sable qui serait installé par les forestières.
- ❖ M. Houde : La ZEC avait sensibilisé les membres à ne pas monter trop tôt au printemps. M. Houde questionne sur ce qui pourrait être fait pour améliorer l'écoulement d'eau.
- ❖ M. Serge Hudon ajoute qu'ils font ce qu'ils peuvent mais que cela va changer en s'améliorant

b. Bûchage durant le temps de la chasse

- ❖ M. Houde a eu sa réponse lors de l'intervention de Mme Pratte

19.7 M. Jérôme Ouellet : Pêche hivernale

- ❖ M. Ouellet : Est-ce possible d'envisager dans le Sud, comme par exemple au Lac Edgard?
- ❖ M. Nicolas Brosseau a posé la question au ministère cette année. Et la réponse fût que si la ZEC considère de les ensemençer plus, cela pourrait être envisageable. Par exemple, la demande avait été faite pour le lac Kiskissink l'an dernier pour semaine de relâche, et la réponse du ministère fût négative car il y a de la truite grise dans ce lac.
Ce qu'il faut savoir que ces changements se font aux 3 ans pour prouver que des résultats de capture, dus à

l'ensemencement, portent leurs fruits. D'où l'importance de déclarer les prises.

Donc le Lac Edgard est dans les plans pour une ouverture hivernal mais il y a des étapes à franchir et du temps de réalisation à venir.

19.8 M. Rémi Jacques :

a. Récupération du métal

- ❖ Réponse obtenue lors des points abordés lors de l'assemblée.

b. Téléphone – Tour Cellulaire

- ❖ Réponse obtenue lors des points abordés lors de l'assemblée.

c. Fermeture des lacs :

- ❖ Peut-on être plus clair et précis sur les fermetures de lacs : On ouvre, on ferme, on ouvre?
- ❖ M. Nicolas Brosseau explique que, lorsqu'on atteint le 80%, le ministère demande la fermeture du lac. Et dans le cas du Bostonnais, c'était juste avant la fête du travail, on était à 78%. Dans un premier temps, il avait autorisé à l'ouverture mais des directives ministérielles l'ont obligé à fermer le lac au dernier moment et que tout le monde n'a pas été forcément prévenu à temps.
En d'autres termes, M. Nicolas Brosseau fait son mea culpa et la procédure sera différente si un cas similaire se présente.

20. Tirage des prix de participation (Patrick Genest / Serge Hudon)

Les commanditaires ZEC Kiskissink, Gilles Clouthier et Les Entreprises Patrick Munger sont mis à l'honneur.

Le tirage au sort pour les prix de participation a lieu lors de l'assemblée et les gagnants, présents lors de l'AGA, sont :

- M. Claude Nadeau
- M. Harold Cyr
- M. Patrick Dubois
- M. Pascal Messier

- M. Réal Gendron
- M. Mario Lessard
- M. Donald Groleau
- M. Alain Héroux
- Mme Sabrina Gamache
- M. Alain Girard
- M. Robert Boisjoli
- M. Jacques Juneau

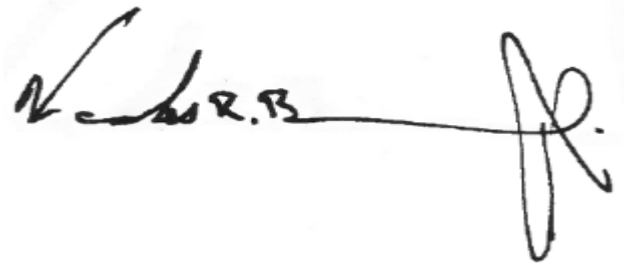
Pour le tirage en différé se fera le 13 avril 2024 avec Mme France Bonlieu et la liste sera disponibles sur le site WEB.

21. Clôture de l'Assemblée (Nicolas Brosseau)

Les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Patrick Munger et appuyé par M. Germain Rondeau et M. Réjean Dumais de clôturer l'assemblée.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Brosseau', followed by a large, stylized flourish or signature mark.

Nicolas Brosseau, Président